

Régie Intermunicipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Intermunicipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 22 février 2017, à 20 h**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Céline Cloutier, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Manon Rainville, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Jacques Martial, Municipalité de Mandeville
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Stéphanie Marier, Directrice générale et secrétaire trésorière
- Mélissa Tellier, Adjointe à la direction
- Michel Yanakis, Responsable de la maintenance
- Marie-Michelle Doyle, adjointe administrative
- Mélanie Alouis, adjointe administrative

SONT ABSENTS : Valérie Hamel, Responsable des activités physiques et aquatiques

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 25 personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame Manon Rainville, mairesse de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

La séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 22 février 2017, soit et est ouverte à compter de 20 h 06.

13-02-2017

3. ADOPTION ET SUIVI DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gaétan GRAVEL

Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 22 février 2017, soit et est adopté, en laissant le **VARIA ouvert**.

Adoptée à l'unanimité

4. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14-02-2017 4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2017

Il est proposé par Jacques MARTIAL

Appuyé par Yves MORIN

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2017, soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

Le point 7.1 prévu à l'ordre du jour devient le point 5.1, afin que Martine Gauthier, CPA auditer, CA. puisse quitter plus tôt. Les points concernant les finances sont donc décalés.

15-02-2017 5.1 ÉTATS FINANCIERS – ANNÉE 2016

ATTENDU QUE Madame Martine GAUTHIER, CPA auditeur, CA. dépose les états financiers de l'année 2016.

Il est proposé par Céline CLOUTIER

Appuyé par Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Intermunicipale du CSCB acceptent le dépôt du rapport financier 2016 déposé par Madame Martine Gauthier, CPA auditeur, CA.

5.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 21 FÉVRIER 2017

L'adjointe à la direction, Mélissa Tellier, dépose l'état des revenus et dépenses au 21 février 2017.

16-02-2017 5.3 COMPTES À PAYER AU 21 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Céline CLOUTIER

Appuyé par Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 21 février 2017, des chèques numéros 2603 à 2640 totalisant **17 380.04\$** soient et sont adoptés.

QUE les retraits directs effectués au 21 février 2017, représentant 21 transactions pour un montant **64 530.56\$** soient et sont adoptés.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17-02-2017 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #5 – Achat Surfaceuse

Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 60 821.00\$ et un emprunt de 60 821.00\$ pour l'achat d'une surfaceuse.

ATTENDU que l'achat d'une surfaceuse est nécessaire afin que le Centre sportif et culturel de Brandon puisse continuer à offrir ses services relativement à l'Aréna ;

ATTENDU que le coût total de l'achat d'une surfaceuse s'élève à 60 821.00\$.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 26 janvier 2017;

ATTENDU que la Régie intermunicipale du CSCB doit effectuer un emprunt permettant de payer le coût des dépenses nécessaires;

Il est proposé par : Gaétan GRAVEL

Appuyé par : Jacques MARTIAL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale du CSCB autorisent le règlement d'emprunt portant le numéro 5, ayant comme titre : **Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 60 821.00\$ et un emprunt au montant de 60 821.00\$ pour l'achat d'une surfaceuse** et qu'il soit décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil de la Régie intermunicipale du CSCB est autorisé à effectuer l'achat d'une surfaceuse, incluant les frais et les taxes, tel qu'il appert de l'estimation.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de **60 821.00\$** pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement un montant de **60 821.00\$** représentant une aide financière confirmée par l'entente de partenariat intervenu entre le Centre sportif et Culturel de Brandon et la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière. L'entente est la suivante : 10 000\$/ année sur une période de 5 ans. L'entente prend fin en 2021.

ARTICLE 5

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Régie intermunicipale du CSCB est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 60 821.00\$ sur 5 ans. Suite à l'entente de partenariat intervenue entre le Centre sportif et culturel de Brandon et la caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, un montant de 10 000.00\$ par année, pendant 5 ans, est donné par la caisse Desjardins du Nord de Lanaudière. Le conseil de la Régie prendra donc ces sommes, afin de rembourser la dépense. La balance sera remboursée à même le budget de fonctionnement de la Régie intermunicipale du CSCB, sur une période de 5 ans, débutant en 2018.

ARTICLE 6

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement décrété que la Régie intermunicipale du CSCB, prendra le montant dans le fond général qui est établie selon l'entente des contributions des municipalités de la Régie intermunicipale du CSCB.

Municipalités de la Régie intermunicipale et contributions :

Mandeville : 6.36%

St-Cléophas-de-Brandon : 0.64%

Saint-Gabriel : 46.5%

Saint-Gabriel-de-Brandon : 46.5%

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

18-02-2017 6.2 FESTIVAL COUNTRY 2017

ATTENDU QUE nous effectuerons des rénovations majeures dans la salle Jean Coutu, cet été.

ATTENDU QUE ces rénovations se feront sur une durée indéterminée.

ATTENDU QUE Véronique Gravel a signé un contrat pour louer la salle Jean Coutu, au nom du Festival Country 2017 du 3 au 6 août 2017.

ATTENDU QUE pour respecter nos engagements, nous allons transférer l'événement dans l'Aréna Familiprix St-Gabriel, plus précisément, l'événement aura lieu à l'endroit de la patinoire.

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel de Brandon fournira le matériel nécessaire afin que l'événement soit un succès.

ATTENDU QUE si les rénovations sont terminées avant le 3 août, l'événement aura lieu dans la salle Jean Coutu.

Il est proposé par Gaétan GRAVEL

Appuyé par Yves MORIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie autorisent que le Festival Country 2017 se déroule dans l'Aréna Familiprix St-Gabriel.

Adoptée à l'unanimité

19-02-2017 6.3 NOMINATION D'UNE NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel de Brandon est à la recherche d'un(e) directeur/trice générale ainsi que d'un(e) secrétaire-trésorier(ère), suite à la démission de Madame Stéphanie Marier.

ATTENDU QUE Madame Mélanie Alouis est agente administrative au sein de l'équipe, depuis septembre 2016 et, qu'elle connaît très bien les fonctions du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière.

ATTENDU QUE les compétences acquises au fil des années par Madame Alouis sont avantageuses pour le Centre sportif et culturel de Brandon, sachant qu'elle a déjà travaillé comme agente administrative/comptabilité au CSCB.

ATTENDU QU'À compter de la date du début du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Mélanie Alouis soit soumise à une période d'essai d'une durée de six (6) mois.

Il est proposé par Céline CLOUTIER

Appuyé par Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale procèdent à ce jour, à l'embauche par intérim de Madame Mélanie Alouis au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale du Centre sportif et culturel de Brandon. Madame Alouis occupera son poste à compter du 21 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

20-02-2017 6.4 NOMINATION D'UNE NOUVELLE AGENTE ADMINISTRATIVE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel de Brandon est à la recherche d'un(e) agent(e) administratif(ve), suite à l'embauche de Madame Mélanie Alouis au poste

de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie Intermunicipale du Centre sportif et culturel.

ATTENDU QUE Madame Marie-Michelle Doyle est secrétaire-réceptionniste au sein de l'équipe, depuis septembre 2016 et, qu'elle connaît très bien les fonctions du poste d'agente administrative.

ATTENDU QUE les compétences acquises par Madame Marie-Michelle Doyle sont avantageuses pour le Centre sportif et culturel de Brandon.

ATTENDU QU'À compter de la date du début au poste d'agente administrative, Mme Marie-Michelle Doyle soit soumise à une période d'essai d'une durée de six (6) mois.

ATTENDU QU'UNE période de formation d'une durée de 4 semaines sera attribuée pour le transfert des dossiers. (20 mars 2017 au 20 avril 2017)

Il est proposé par Céline CLOUTIER

Appuyé par Gaétan GRAVEL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale procèdent à ce jour, à l'embauche par intérim de Madame Marie-Michelle Doyle au poste d'agente administrative. Madame Doyle occupera son poste à compter du 21 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

21-02-2017 6.5 ACHAT CÂBLE PISCINE

ATTENDU QUE nous devons nous procurer un nouveau câble pour la piscine.

Il est proposé par Jacques MARTIAL

Appuyé par Céline CLOUTIER

Et résolu :

QUE les membres de la Régie Intermunicipale autorisent Madame Valérie Hamel, responsable des activités physiques et aquatiques, à acheter un nouveau câble au montant de 619.00 plus taxes, pour la piscine à même le fond de roulement budgétaire du CSCB.

Adoptée à l'unanimité

22-02-2017 6.6 SOIRÉE ET SOUPER BÉNÉFICES POUR LE HOCKEY MINEUR – ARCHERS ST-GABRIEL

ATTENDU QUE l'équipe de hockey mineur les Archers de Saint-Gabriel aide au développement du Centre sportif et culturel de Brandon.

ATTENDU QUE cette équipe de hockey est un organisme à but non lucratif de notre milieu et c'est également un locataire majeur de l'Aréna Familiprix Saint-Gabriel.

ATTENDU QUE l'Association du hockey mineur de Saint-Gabriel veut organiser une soirée et un souper bénéfiques prochainement, dans la Salle Jean Coutu.

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel de Brandon offre gratuitement la location de la salle à l'Association du hockey mineur les Archers de Saint-Gabriel, étant donné les locations de glace majeures effectuées par cette association, durant la saison de hockey.

Il est proposé par Yves MORIN

Appuyé par Gaétan GRAVEL

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent l'Association du hockey mineur de Saint-Gabriel à utiliser les installations du Centre sportif et culturel de Brandon pour un souper et une soirée bénéfiques à venir prochainement et qu'ils offrent la location de la salle Jean Coutu gratuitement.

Adoptée à l'unanimité

23-02-2017 6.7 JUNIOR AAA

ATTENDU QU'UNE rencontre a eu lieu afin de saisir l'opportunité d'avoir une équipe de hockey junior AAA à Saint-Gabriel.

ATTENDU QUE suite à cette rencontre, une entente doit se signer, afin de déterminer les clauses qui satisferont aux deux parties.

ATTENDU QUE Madame Stéphanie Marier doit aller en négociation, afin de trouver un milieu d'ententes convenant aux deux parties.

Il est proposé par Gaétan GRAVEL

Appuyé par Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent Madame Stéphanie Marier, directrice générale, à aller en négociation pour ensuite signer une entente entre le Centre sportif et culturel de Brandon et le Junior AAA.

Adoptée à l'unanimité

24-02-2017 6.8 CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE – SUIVI

ATTENDU QUE la fermeture du Centre de conditionnement physique est prévue pour le 1^{er} mai 2017.

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont manifesté leur intérêt à ce que le Centre de conditionnement physique ne ferme pas ses portes.

ATTENDU QUE le Centre sportif et culturel de Brandon veut restructurer le centre de conditionnement pour offrir un meilleur service aux citoyens.

ATTENDU QUE suite aux recherches, la solution la plus avantageuse pour maintenir le service, est d'offrir un centre de conditionnement libre-service.

Il est proposé par Gaétan GRAVEL

Appuyé par Denis GAMELIN

Et résolu :

QUE les membres de la Régie intermunicipale autorisent Madame Stéphanie Marier, directrice générale et secrétaire trésorière à aller chercher les soumissions nécessaires pour offrir un service de conditionnement libre-service.

Adoptée à l'unanimité

25-02-2017 6.9 CIBLE FAMILLE BRANDON – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES

ATTENDU QUE la semaine québécoise des familles aura lieu le 13 mai prochain.

ATTENDU QUE si le beau temps est de la partie, l'événement aura lieu dans le parc de la Maison de la famille.

ATTENDU QU'EN cas de mauvais temps, l'événement aura lieu au Centre sportif et culturel de Brandon.

ATTENDU QUE Cible famille brandon n'aura aucun frais à payer dans le cas où l'événement se déroule au CSCB.

Il est proposé par Céline CLOUTIER

Appuyé par Jacques MARTIAL

Et résolu :

QU'EN cas de mauvais temps, l'événement organisé par Cible Famille Brandon, dans le cadre de la semaine québécoise des familles, se tiendra au CSCB, sans frais.

Adoptée à l'unanimité

7. VARIA

26-02-2017 7.1 ÉTATS FINANCIERS – ANNÉE 2016

POINT REPORTÉ, RÉOLUTION # 15-02-2017

8. CORRESPONDANCES

- Commandite Ligue de quilles Natrel
- Kraft Hockeyville 2017
- Projet mieux-être – Chantal Goyer
- Cible famille Brandon – Semaine Québécoise des familles (Résolution #
- Courriel Philippe Gervais – Salle Jean Coutu
- Lettre démission Stéphanie Marier

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

27-02-2017 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Yves MORIN
Appuyé par Céline CLOUTIER
Et résolu :**

QUE la séance ordinaire de ce 22 février 2017, soit et est levée à compter de 21h25.

Adoptée à l'unanimité

***Manon Rainville, présidente et Mairesse
St-Gabriel-de-Brandon***

***Stéphanie Marier, Directrice générale
et secrétaire-trésorière de la Régie***